

La loi Macron attendue de pied ferme par la droite sénatoriale

Certains jours, écouter les propos des hommes politiques (pour les 10% environ, selon le CEVIPOF, qui leur font encore confiance), permet de soigner la morosité !

Ainsi, M. Retailleau, qui n'hésite pas à déclarer, en parlant de la loi Macron en discussion au Sénat : «Le temps des demi-mesures est terminé, il faut aujourd'hui mettre en oeuvre des mesures fortes si l'on veut inverser les tendances, notamment celle du chômage» !! Comme s'il était envisageable deux minutes que la courbe du chômage (ah, moi Président... ;-)) s'infléchisse aux idées brillantes de M. Attali, remise en forme par Baby-Macron ! Comme si l'on pouvait penser que la libéralisation du transport ou la déréglementation, ou pas, de certaines professions allait changer la face du monde, et, bien sûr, que le travail du dimanche allait nous faire entrer de plain pied dans le mode rêvé de M. Attali, d'une vie à 100% productive, depuis la GPA jusqu'à une euthanasie "dans la dignité" (avant la retraite) et un don d'organe obligatoire.

Soyons sérieux. La France compte environ 3,5 millions de chômeurs. Et les entreprises ont actuellement environ 1.7 millions de postes non-pourvus.

Et si on s'occupait des choses importantes, au lieu d'utiliser des grands mots à mauvais escient, ou d'occuper le temps médiatique avec des polémiques stupides ?

AFP 7 AVRIL 2015 À 06:35

Le ministre de l'Economie Emmanuel Macron à Paris, le 30 mars 2015 (Photo MIGUEL MEDINA. AFP)

La droite sénatoriale attend de pied ferme le projet de loi Macron sur la croissance, qui arrive mardi à la Haute-Assemblée, «pour en faire un vrai texte pour la croissance», ont prévenu ses chefs, Bruno Retailleau (UMP) et François Zocchetto (UDI-UC).

«Notre objectif n'est pas l'opposition systématique au moment où la France est à la traîne de l'Europe», souligne M. Retailleau. «Le temps des demi-mesures est terminé, il faut aujourd'hui mettre en oeuvre des mesures fortes si on veut inverser les tendances, notamment celle du chômage».

«Nous attendons de voir si le gouvernement est prêt à faire un pas vers le réalisme économique en acceptant nos propositions», affirme M. Zocchetto.

Quant au président de la commission spéciale sur le projet de loi, Vincent Capo-Canellas (UDI-UC), il considère que le texte sorti de l'Assemblée est «une coquille vide». «A nous de la remplir». «Et si le gouvernement doit continuer à utiliser le 49-3 à l'Assemblée», comme il l'a fait en première lecture, «autant que ce soit pour un texte utile pour la croissance et l'emploi», ajoute-t-il.

Au centre des propositions des sénateurs de droite, l'augmentation du temps de travail pour améliorer la compétitivité, en permettant aux entreprises de négocier des accords «offensifs» permettant des dérogations aux 35 heures.

Ils proposent aussi d'alléger la fiscalité des entreprises afin de favoriser les entreprises familiales. Ils envisagent aussi de modifier les seuils sociaux, de revoir la loi Hamon sur l'information des salariés en cas de cessions, et de simplifier le compte pénibilité.

«C'est un texte économique qui arrive au bon moment au Sénat, alors que l'on voit des signes meilleurs en termes de croissance, et qui va permettre de créer de l'emploi et de donner des signaux aux entreprises pour investir», souligne de son côté la socialiste Nicole Bricq.

Mais, met-elle en garde, «sur les questions sociales, la priorité, c'est la négociation sociale». «Et quand il y aura des amendements trop à droite, nous déposerons des amendements de suppression».

- 'Très grande frilosité' -

Parmi les mesures adoptées à l'Assemblée nationale, la droite sénatoriale veut conserver la libéralisation du transport par car, les modifications apportées à la loi Alur sur le logement, la suppression de la peine d'emprisonnement pour délit d'entrave...

En revanche, elle veut supprimer la plupart des dispositions concernant les professions réglementées. «Le rapporteur UMP François Pillet a fait preuve d'une très grande frilosité», a reproché Mme Bricq. Il a notamment prôné la séparation entre les professionnels du chiffre (experts-comptables) et ceux du droit (notaires, avocats...).

En ce qui concerne le travail du dimanche, les sénateurs veulent maintenir le régime actuel pour les commerces de moins de onze salariés. «Il y a là un véritable gisement d'emplois», a jugé Mme Bricq, «mais encore une fois, pour les socialistes, c'est la négociation sociale qui compte».

La commission spéciale s'est aussi prononcée en faveur de la suppression d'un article introduit à l'Assemblée nationale permettant, dans les territoires d'outremer, de remplacer certains jours fériés par des jours fériés locaux.

Elle a aussi rejeté la création des sociétés de projet, un système de cession-location destiné à financer 2,2 milliards d'équipements militaires en 2015, en vue d'obtenir du gouvernement «un arbitrage clair», a souligné M. Capo-Canellas.

Pour leur part, les sénateurs communistes ont annoncé qu'«ils porteront l'idée qu'une politique de gauche alternative rompant avec les choix libéraux symbolisés par le texte est possible».

Le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques doit être étudié au Sénat jusqu'au 17 avril. Il fera l'objet d'un vote solennel le 6 mai. Le gouvernement a demandé la procédure accélérée, c'est-à-dire une lecture par chambre.

AFP